



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

IDB.29/16  
15 septembre 2004

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

## Conseil du développement industriel

Vingt-neuvième session

Vienne, 9-11 novembre 2004

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

### DATE, LIEU ET PRÉPARATIFS DE LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

#### Rapport du Directeur général

Le présent document donne des informations sur les faits nouveaux intervenus suite à l'adoption de la décision IDB.28/Dec.10.

1. Le document IDB.28/11 a fait le point des consultations tenues avec le Gouvernement colombien au 7 avril 2004 concernant l'offre de la Colombie d'accueillir la onzième session de la Conférence générale à Carthagène. Conformément à la décision IDB.28/Dec.10 que le Conseil a adoptée à sa vingt-huitième session, le Secrétariat a poursuivi ses consultations avec le Gouvernement.

2. Comme convenu à une réunion avec les représentants du Gouvernement le 28 mai 2004, le Secrétariat a analysé plus en détail les implications financières et communiqué les informations y afférentes au Gouvernement le 30 juin 2004.

3. Dans une lettre datée du 25 août 2004 adressée par le Vice-Ministre du développement des entreprises et jointe en annexe au présent document, le Gouvernement a informé l'ONUUDI du retrait de son offre.

#### MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

4. Le Conseil souhaitera peut-être adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel décide de tenir la onzième session de la Conférence générale à l'Austria Center Vienna du 28 novembre au 2 décembre 2005.”

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

**Annexe**

*Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme  
Le Ministre du développement des entreprises*

Bogota, le 25 août 2004

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au sujet de l'offre qu'a faite le Gouvernement colombien d'accueillir la onzième session de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI) à Carthagène.

Je tiens à vous informer qu'en raison des difficultés financières auxquelles le pays est confronté et de la nécessité de privilégier les investissements indispensables, nous sommes arrivés à la conclusion que nous ne sommes pas en mesure d'assurer que la Conférence sera organisée dans de bonnes conditions. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de retirer son offre. Je tiens à dire à cet égard que les raisons qui ont amené la Colombie à offrir d'accueillir la Conférence restent valables; et nous espérons que, dans un avenir proche, nous pourrions proposer de nouveau que la ville de Carthagène accueille une Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

Le fait que le Gouvernement colombien ait eu à reconsidérer sa position concernant l'accueil de la Conférence n'entame en rien l'attachement de la Colombie à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Au contraire, nous reconnaissons l'action importante que mène l'Organisation pour promouvoir le développement industriel durable, en tant qu'élément indispensable dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité sociale, conformément aux objectifs de développement fixés au Sommet du millénaire.

J'espère, Monsieur le Directeur général, que les membres de l'Organisation et vous-même comprendrez les raisons qui ont amené notre Gouvernement à prendre cette décision difficile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma très haute considération.

*(Signé)*

Le Vice-Ministre du développement des entreprises,  
Carlos Alberto Zarruk Gomez

Son Excellence  
M. Carlos Magariños  
Directeur général  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
Vienne